



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 064-246400337-20240404-DEL2024\_60-DE



**Délibération n°2024-60**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 4 avril 2024)**

Date de convocation : 21 mars 2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 25  
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 4 avril 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

**Absents ou excusés** : Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

**Pouvoirs** : M. BEROT-LARTIGUE Michel donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole  
M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand  
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc  
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à AUSSANT Claude

**Secrétaire de séance** : M. AUSSANT Claude

**OBJET** : FINANCES – ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LE SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC) D'OLORON-SAINTE-MARIE

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul CASAUBON, Président

Le Président expose au Conseil que dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, et suite à la demande de la Chambre Régionale des Comptes, il paraît opportun de s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Il propose donc au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer la convention de partenariat visée en annexe.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

**DECIDE** de s'engager dans cette démarche partenariale avec le SGC d'Oloron-Sainte-Marie ;

**AUTORISE** le Président à signer la convention proposée en annexe, ainsi que ses éventuels Avenants.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

